

# COMMUNE DE PUPILLIN

39600

## N° 46 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 6 DECEMBRE 2018

**Présents :** JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, CHARLES Valérie, JOLY Lionel, THIEVENT Claudine

**Absents excusés :** FORESTIER Arnaud, MAIRE Corinne,

**Secrétaire de séance :** LORENTZ Jean-Jacques

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une erreur s'est glissée dans le précédent compte rendu dans le point « 4) Décision Budgétaire Modificative N°1 Budget commune » de l'ordre du jour :

Recette fonctionnement :

compte 7022 : coupe de bois + 10 000 € (et non – 10 000 € comme écrit dans le compte rendu).

Le compte rendu, ainsi rectifié, de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

**7) Demandes de subventions pour projets 2019**

**8) Demande d'un locataire**

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Présentation des possibilités d'étude d'un projet éolien
- 2) Règlement d'affouage
- 3) Employé communal : changement de temps de travail
- 4) Échange de terrain
- 5) Logement à louer
- 6) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement sur le budget 2019
- 7) Demande de subventions pour projets 2019
- 8) Demande d'un locataire
- 9) Questions diverses

#### **1) Présentation des possibilités d'étude d'un projet éolien**

A la demande de la société ABO Wind SARL qui développe des projets éoliens sur tout le territoire français, M. PRETET Baptiste de cette société, présente aux conseillers la zone d'étude et l'intérêt que le secteur représente pour la production d'énergie électrique issue de l'éolien. Il présente les avantages que peut procurer un parc éolien pour la commune.

Il répond à toutes les questions des conseillers.

Le Maire et les conseillers remercient le représentant de la société ABO Wind SARL pour sa présentation détaillée d'un tel projet.

Après son départ, il est décidé de contacter le Maire de Chamole pour une éventuelle rencontre.

#### **2) Règlement d'affouage**

Le Maire donne lecture d'un courrier recommandé reçu de la sous-Préfecture de Dole relatif à la délibération du 11 octobre 2018, approuvant le règlement d'affouage.

**Ce règlement est illégal** car l'article L. 243-1 du code forestier dispose : « Faute d'avoir exploité leurs lots ou enlevé les bois dans les délais fixés par le conseil municipal, les titulaires du droit d'affouage sont déchus des droits qui s'y rapportent ». Une telle décision ne peut être étendue aux années suivantes. La privation des droits pour non respect du règlement ne peut ainsi jouer que pour l'année en cours.

**Le conseil municipal, annule la précédente délibération et le règlement d'affouage modifié est approuvé à l'unanimité.**

### **3) Employé communal : changement de temps de travail**

Suite à la création d'une micro-entreprise dans la vente de bois de chauffage, **M. PERROUX Philippe demande l'autorisation de passer à temps non complet à raison de 24h30 par semaine (70%).**

**Le conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps complet et de créer un nouveau poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps non complet à raison de 24h30 par semaine.**

### **4) Échange de terrain**

A la demande de M. LAURENT Eric et Mme BOLARD Elise, propriétaires de la parcelle ZA 173, située à coté du cimetière, **le conseil accepte à l'unanimité l'échange de parcelles proposé par le cabinet de géomètres ABCD.**

La commune céderait une parcelle nommée D d'une surface de 88 ca à M. LAURENT et Mme BOLARD et M. LAURENT et Mme BOLARD céderaient une parcelle nommée B sur le document d'arpentage, d'une surface de 44 ca à la commune.

Ces parcelles sont estimées chacune à 50 €.

L'échange se fera à titre gratuit. Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de M. LAURENT et Mme BOLARD.

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer l'acte notarié correspondant à cet échange. Il sera précisé dans l'acte que M. LAURENT et Mme BOLARD s'engagent à refaire les murs écroulés à la limite des propriétés nouvellement bornées, à leurs frais.

### **5) Logements à louer**

M. LORENTZ Jean-Jacques fait le point sur les travaux des 2 logements en réfection situés au Bâtiment du chalet.

L'appartement B situé coté jardin devrait être terminé fin décembre.

Les travaux de l'appartement C situé coté rue (remplacement de la moquette dans une chambre par du parquet flottant et changement du papier peint remplacé par de la peinture) vont débuter prochainement.

Le meuble sous l'évier de la cuisine sera remplacé.

Les diagnostics obligatoires seront réalisés pour cet appartement.

**Le Maire remercie toutes les personnes qui participent à la réfection de ces appartements.**

**Après étude des candidatures, le conseil décide de louer l'appartement C situé coté rue à Mme SCHEID Christine, qui souhaite y installer son cabinet d'hypnothérapie, sophrologie-relaxologie, psycho-énergie.**

Le loyer mensuel est fixé à 300 €. Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer le bail avec Mme SCHEID Christine dès la fin des travaux.

### **6) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement sur le budget 2019**

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement au début de l'année 2019, le conseil **autorise à l'unanimité le Maire** à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (2018), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

## 7) Demandes de subventions pour projets 2019

1) - Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'opération de création de toilettes publiques dans l'ancien abris bus et l'achat de tables en béton pour le Belvédère.

Il approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions. Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### Coût estimatif du projet

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant € HT
Maçonnerie	2 795,00
Alimentation eaux usée et eaux pluviales	1 815,00
Branchement eau potable	1 311,37
Branchement assainissement	703,37
Plomberie/ sanitaire	3 258,53
Porte	956,55
Fenêtre de toit	596,00
Tables	2 579,85
<b>TOTAL</b>	<b>14 015,67</b>

### Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	x	5 606,27€	40 % possibilité 45% avec contrat de ruralité
Communauté de Communes : fonds de concours	x	4 204,70 €	50 % du solde
<b>Sous-total</b>		<b>9 810,97 €</b>	
<b>Autofinancement</b>		<b>4 204,70 €</b>	<b>30 %</b>
<b>Coût HT PREVISIONNEL</b>		<b>14 015,67 €</b>	

2) - Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'opération d'isolation de la partie gauche de la salle polyvalente (cuisine).

Il approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions. Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### Coût estimatif du projet

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant € HT
Isolation + Bardage	1 345,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 345,00</b>

### Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	x	403,50 €	30 % possibilité 35% avec contrat de ruralité
Communauté de Communes : fonds de concours	x	470,75 €	50 % du solde
<b>Sous-total</b>		<b>874,25 €</b>	
<b>Autofinancement</b>		<b>470,75 €</b>	<b>35 %</b>
<b>Coût HT PREVISIONNEL</b>		<b>1 345,00 €</b>	

## **8) Demande d'un locataire**

Mme ROSSELET Sandra, locataire du logement dans le bâtiment de la mairie a vu sa facture d'eau augmentée de 100 € à cause d'une fuite d'eau après compteur dans la cave de la mairie.

**Le conseil, considérant que l'installation appartient à la commune et que Mme ROSSELET n'est pas responsable de la vétusté de cette installation décide à l'unanimité de lui faire une réduction de 100 € sur son loyer de janvier 2019. cette fuite ayant été constatée par M. LE Maire**

## **9) Questions diverses**

Le conseil décide d'acheter un échafaudage à Bricomarché pour un montant de 325 € TTC (prévu au budget 2018).

Le conseil décide de démonter après les fêtes de fin d'année, les poteaux servant à accrocher les décorations de « grappes de raisins » aux entrées du village, et cherche une autre solution pour remplacer ces poteaux.

Le conseil municipal remercie l'entreprise Breniaux qui a prêté son matériel pour la pose des illuminations de Noël.

L'opération Brioche de l'APEI d'Arbois a rapporté 240 € sur Pupillin (6843 € sur tout le canton). Le conseil remercie les bénévoles qui ont organisé cette vente ainsi que tous les habitants pour leur accueil et leur générosité.

L'ancienne pompe à bras des pompiers sera proposée au Musée de Sapeurs-Pompiers du Jura situé à Saint-Aubin.

## **INFORMATIONS**

### **\* Pudding Théâtre / Solstice d'hiver à PUPILLIN le 21 décembre 2018**

*« Des écritures elfiques sont apparues sur un sarcophage ancien annonçant le retour de la Femme Mémoire au prochain Solstice d'Hiver ».*

C'est une soirée bien spéciale qui s'annonce **le vendredi 21 décembre 2018 sur le site du Belvédère à Pupillin dès 18h30 pour célébrer l'événement.**

Théâtre, danse, musique, œuvres plastiques, vidéos, saveurs gustatives locales, feux et autres ingrédients à venir découvrir et déguster pour l'occasion.

Venez comme vous êtes avec un bol, une lampe, de bonnes chaussures et des habits chauds, la compagnie Pudding Théâtre, entourée de ses fidèles ami(e)s, s'occupe du reste, prête à quelques folies pour vous assurer une aventure des plus extraordinaires.

N'hésitez pas à en parler autour de vous et à inviter vos ami(e)s !

Un moment intense et mémorable en perspective vous réservant bien des surprises...

**\* Inscription sur la liste électorale de 2019 :** Les personnes qui souhaitent se faire inscrire sur la liste électorale de Pupillin doivent le faire en Mairie.

La commission de contrôle comprendra à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les personnes suivantes :

- Claudine THIEVENT, conseillère municipale,
- DUCHET ANNEZ Cécile, déléguée de l'administration,
- CHAZERAND Martine, déléguée du tribunal de Grande Instance.

**\* En raison des congés de la secrétaire, le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 24 décembre au vendredi 4 janvier inclus.**

**\* Une coupure de courant est prévue le 8 janvier entre 8h et 12h pour évacuer un arbre couché sur la ligne**

A L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNEE

LA MUNICIPALITE VOUS CONVIE

**SAMEDI 12 JANVIER 2019 à 11H00**

A LA SALLE POLYVALENTE

pour la présentation des vœux du Maire

Ce sera l'occasion de se retrouver pour un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.



**Le repas des anciens aura lieu le même jour à partir de 12h.**

Les habitants qui ont des sapins à brûler peuvent les déposer au belvédère.

Un goûter déguisé sera organisé à une autre date, début 2019, pour les enfants du village.

**\* Chauffage au bois :**

La Communauté de Communes Arbois, Poligny Salins Coeur du Jura et l'association Ajena organisent un moment d'échanges sur le chauffage au bois le mardi 11 décembre 2018 de 18h à 19h30 à la salle du conseil Municipal de La Chapelle sur Furieuse. Vous pourrez apporter une bûche pour tester l'humidité de votre bois.

**\*Concours de dictée intercommunale :**

L'association « Atout Livre » organisera une dictée dimanche 10 mars 2019 à la salle des fêtes de Pupillin. Entrée libre. Inscription souhaitable à la bibliothèque intercommunale ou à l'Office de tourisme.

**\* Calendrier de collecte des ordures ménagères 2019 :**

Pas de changement pour la collecte du bac gris qui reste le vendredi après-midi.

Pas de changement pour la collecte du bac bleu qui reste le jeudi après-midi des semaines impaires.

La collecte du bac bleu du jeudi 15 août est avancée au mercredi 14 août.

La collecte du bac gris du vendredi 1<sup>er</sup> novembre est avancée au mercredi 30 octobre.

**LA MUNICIPALITE**

**VOUS SOUHAITE**

**UN JOYEUX NOEL**



**ET DE BONNES**

**FETES DE FIN**

**D'ANNEE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

**Le maire**

**Le secrétaire de séance**

**Christian JAQUIER**

**Jean-Jacques LORENTZ**